

RAPPORT D'AUDIT DE CERTIFICATION MARQUE N203

Ce rapport présente les résultats de la vérification :

- du respect du (des) produit(s) aux spécifications techniques définies dans le référentiel de certification,
- de l'existence et l'efficacité du système qualité et de la production des éléments documentaires ainsi que des moyens de vérification mis en place par le demandeur / titulaire.

Ce rapport peut être diffusé sans restriction mais obligatoirement dans son intégralité.

Audit de la marque NF203



Titulaire / Postulant		Nom du Logiciel
LOGEAS INFORMATIQUE	L1	LOGEAS
	L2	
	L3	
	L4	
	L5	
	L6	

TYPOLOGIE DE L'AUDIT (X)		
INITIAL		
SURVEILLANCE ANNUELLE	X	
AUDIT COMPLET		
COMPLEMENTAIRE		SUITE A ↑
AUTRE		
EXTENSION VERSIONNELLE		description ↑
AUDIT A BLANC		

Distanciel / Présentiel	Distanciel
Outil de visio-conférence	Teams
Adresse de l'audit (si présentiel)	

Participants			
Prénom	Nom	Fonction	Courriel
Nicolas	Marchand	Co-gérant	nicolas.marchand@logeas.fr
Alexandra	Desjardins	Co-gérante	alexandra.desjardins@logeas.fr
Emeline	Ahoua	Responsable assistance client	emeline.Ahoua@logeas.fr
Ronan	Levigneron	Responsable infrastructure	ronan.levigneron@logeas.fr

Date(s) d'audit
26/07/2021

INFORMATION ÉDITEUR ET PRODUIT(S)

Equipe d'audit (Rôle et Nom)

Responsable AUDIT	HOUTEKIER Philippe	Auditeur 2		Expert	
Auditeur 1		Observateur		Superviseur	

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Référentiel NF203	IC NF Logiciel V6.0-Règles de certification	V6.0
Référentiel NF203	IC NF Logiciel V6.0-Exigences Comptabilité informatisée (Produit)	V6.0
Référentiel NF203	IC NF Logiciel V6.0 - Exigences Qualité (Q & D)	V6.0
Dictionnaire R12	Gestion commerciale (R12)	V4.0
Dictionnaire R13	Ventes et Encaissements (R13)	V4.0
Dictionnaire R19	Journal d'évènements techniques (R19)	V4.0
ISO 25051	Exigences qualité logicielles	2014

Suivi du Rapport

Création	HOUTEKIER Philippe	26/07/2021
Relecture	MENIN Jean-Hugues	23/08/2021
Publication finale	COMITE DE RELECTURE	24/08/2021

Téléphone	+33 (0)1 40 17 04 05
Courriel audit	admin@infocert.org
Courriel certification	admin@infocert.org

LOGEAS INFORMATIQUE

22 rue Saint Genest
31800 Labarthe Inard

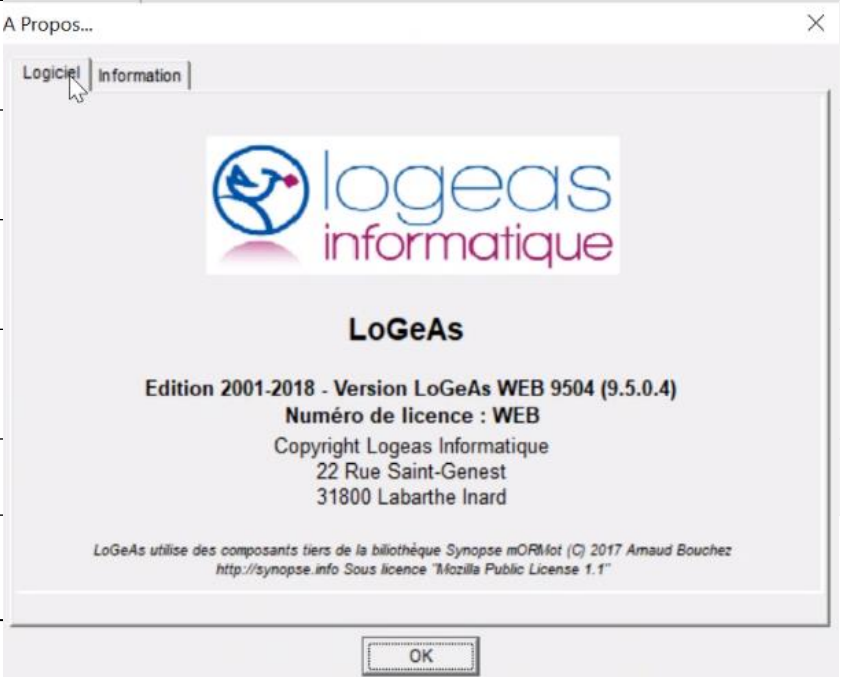
Depuis 2000, en partenariat avec des associations locales et nationales, un logiciel de pilotage pour associations (1901, 1905) et petites structures (TPE, PME, syndicats, petites entreprises).

Autres informations :



LoGeAs – Logiciel de gestion
comptable

Nom du Logiciel	Catégorie	Domaine (s) fonctionnel (s)		Environnement	Version Majeure	Version Auditée
LOGEAS	C	X	Comptabilité	Windows	9.5	9.5.0.4
			Gestion des achats			
			Gestion commerciale			
			Systeme d'encaissement			
			Inventaire et Stocks			
			Immobilisations			



OBSERVATIONS :
N/A

Logiciel Interne (OUI/NON)	NON
-----------------------------------	------------

CLASSIFICATION DES ÉCARTS

CLASSIFICATION DES ÉCARTS

Durant l'audit, l'auditeur analyse les réponses, documents et preuves fournis lors des entretiens.
Les écarts constatés sont classés comme suit :

Code	Ecart	Explication
NCM	Non-Conformité Majeure	(Anciennement appelé « non-conformité ») Non-satisfaction d'une exigence du référentiel (caractéristique certifiée ou disposition d'organisation, de suivi ou de pilotage) entraînant un risque avéré (c'est-à-dire fondé sur des éléments objectifs) de non-respect, récurrent, ou unique en cas de risque très important, d'une exigence relative au produit concerné.
NCm	Non-Conformité Mineure	(Anciennement appelé « remarque ») Non-satisfaction d'une exigence du référentiel (caractéristique certifiée ou disposition d'organisation, de suivi ou de pilotage) n'entraînant pas de risque important de non-respect d'une exigence relative au produit concerné.
Hors Demande d'évaluation de conformité		
PV	Point de vigilance	(Anciennement appelé « commentaire ») L'auditeur considère les réponses acceptables en regard des exigences NF, mais considère qu'elles pourraient être améliorées pour faciliter l'audit et le contrôle des produits. La demande de certification est admissible.

Lors de chaque audit de surveillance les écarts de l'audit précédent sont réanalysés

INFORMATIONS LIMINAIRES A L'AUDIT

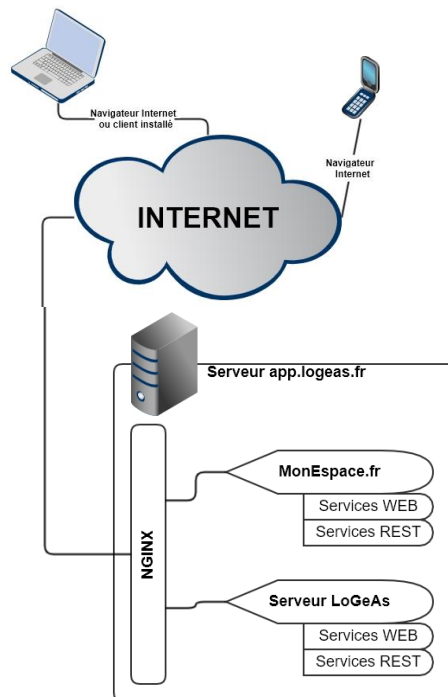
Informations permettant d'appréhender le contexte, les spécificités et toute autre élément utile à la conduite de l'audit

- ❑ **L'accès proprement dit aux bases "clientes" se fait au travers de deux interfaces distinctes :**
 - **la version installée (ou client lourd), librement téléchargeable à partir de l'interface en ligne monespace.logeas.fr : elle offre toutes les fonctionnalités disponibles pour chaque utilisateur inscrit,**
 - **la version légère (ou full-web), utilisable depuis un simple navigateur Internet sur poste fixe, portable, tablette ou smartphone,**
 - **Les développements sont réalisés sur un système de type Windows, compatible avec le RAD (Rapid Application Development) utilisé, actuellement Windows 10 pro.
L'environnement de développement utilisé est le RAD Delphi actuellement commercialisé par Embarcadero**

Informations permettant d'appréhender le contexte, les spécificités et toute autre élément utile à la conduite de l'audit

La base de données utilisée est [SQLite](#), chaque base client étant une base séparée afin de minimiser les risques et les volumes traités. Elle est directement interfacée depuis les applicatifs au travers d'un [ORM mORMot](#) qui gère aussi l'aspect transfert de données au travers du web. A partir de la version 9.5.1, Les serveurs les bases de données SQLite utilisés par le logiciel (partie MonEspace et Bases de données des clients) sont cryptés grâce à l'algorithme AES au travers de la bibliothèque "[SynCrypto](#)".

Diagramme de fonctionnement :



A propos des documents :

- Documents comptables légaux (balance, grand livre ...),
- Reçus fiscaux : la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations permet aux organismes ou groupements recevant des dons de s'assurer auprès de l'administration, préalablement à la délivrance des reçus fiscaux, qu'ils répondent bien aux critères définis aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts pour que les dons qui leur sont alloués ouvrent droit à réduction d'impôt,
- Les clients peuvent créer leurs propres états sur le logiciel (Menu « Mes états »).

Les différents types de paramétrages possible de LOGEAS

- Base association (syndicat, association 1901, association 1905)
- Base professionnelle (Entreprise, Indépendant, CE, Société Civile, SCOP)

Le logiciel ne dispose pas de la fonction de gestion de la comptabilité auxiliaire.

Il n'existe pas de table de paramétrage des journaux comptables :

- Jusqu'à la version 8, LoGeAs n'utilise pas et ne génère pas les écritures dans des journaux. On écrit donc toutes les écritures dans un seul et même journal.
- [Ref 10/01/2015] Le groupe de travail demande que soit mis en place les journaux suivant les règles automatiques suivantes : (test dans l'ordre, 1 seule affectation)
 - **Journal des à-nouveau**
 - **Journal de caisse** : toute saisie qui comporte une ligne 53
 - **Journal des payes** : toute saisie qui comporte une ligne 64
 - **Journal des achats** : toute saisie qui comporte une ligne 40
 - **Journal des ventes** : qui comporte une ligne 41
 - Tout le reste va en **livre-journal**

Etats d'une écriture comptable

Par défaut les écritures sont générées par LoGeAs en mode brouillard (données provisoires, pouvant être modifiées)

Dans LoGeAs, les différents états d'une écriture sont :

Valeur de "Status" dans la table	Etat correspondant	Explication
0	Ecriture " Brouillard "	La saisie et les écritures qui en découlent sont des données provisoires et peuvent être modifiées
1	Ecriture " Supprimée "	La saisie n'est pas prise en compte lors de la génération. Il n'y a pas d'écritures qui en découlent Il est possible de restaurer une ligne supprimée si la période n'est pas clôturée
2	Ecriture " Approuvée ", équivaut comptablement à une écriture " Validée "	La saisie et les écritures qui en découlent ne sont pas modifiables ni les éventuels reçus fiscaux qui en découlent
3	Ecriture " Clôturée "	La saisie et les écritures qui en découlent ne sont pas modifiables car elles font partie d'une période ou d'un exercice clos

Autres informations de la table Ecritures

Champ	Type	Explication
NumeroCloture	Entier	Lors de la clôture chaque écriture comptable fait l'objet d'un tri par date d'opération et est ensuite numérotée
NumeroFec	Entier	Lors de la création d'un Fichier des Ecritures Comptables, chaque écriture comptable fait l'objet d'un tri par date d'opération et est ensuite numérotée Cette numérotation est différente de celle de la clôture, car LoGeAs permet l'émission du FEC provisoire sur une période non clôturée
NumeroPec	Date/Heure	Numéro de la pièce associée
DateCloture	Date/Heure	Date de clôture de l'écriture

A propos des importations et exportations de données comptables :

- Lors du démarrage d'un nouveau dossier dans le logiciel, aucune reprise d'écritures n'est effectuée. L'utilisateur saisit une balance des A nouveaux.
- Le logiciel ne propose pas de fonction d'importation d'écriture.
- Les exportations d'écritures sont possibles au format « KOALA » (logiciel de comptabilité pour la micro-entreprise).

A propos du versioning (exemple xxx) :

La numérotation utilisée est une série de 4 chiffres séparés de points (exemple : LoGeAs v9.4.4.6)

LoGeAs version	9	4	4	6
	Majeur	Mineur	Release	Build

Logeas Informatique considère le numéro “Majeur” plus comme un numéro “marketing” que “technique”, bien que parfois les deux coïncident.

Le numéro de version « Mineure » est changé quand la version met en place de nouvelles fonctionnalités et/ou des changements sont réalisés dans la structure de la base de données (ajout d'un champ par exemple). Quand il y a des changements de réglementation pris en compte ou une nouvelle certification.

Extrait du certificat actuel :

LOGICIEL

No 16/326-A1

Date d'émission *(issue date)* : 25 Septembre 2020 - 25 September 2020**Date de renouvellement** *(renewal date)* : 25 Septembre 2021 - 25 September 2021**Numéro de version 9.4 certifiée le 25 Septembre 2020 conforme aux règles NF 203 V6.0***Issue number 9.4 certified on 25 September 2020 according to NF203 V6.0 rules***Première admission le 01/01/2017 pour la version 8.4***First admission on 01/01/2017 according to issue 8.4***LOGEAS INFORMATIQUE****22 Rue Saint Genest - 31800 LABARTHE-INARD**

Est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification de l'application NF Logiciel pour le produit :

Is authorized to affix the NF mark on the product, in accordance with the general rules of the NF mark and the NF Logiciel rules.

LOGEAS, version 9.4, Windows, Catégorie C : Comptabilité Informatisée

Le produit désigné est certifié conformément aux Règles de certification (parties 1 à 9) NF Logiciel et à la norme ISO/CEI 25051 : 2014. *The designated product is certified in accordance with the Certification rules NF Logiciel (parts 1 to 9) and the ISO/IEC 25051 : 2014 standard.*

Le produit est conforme aux exigences spécifiques concernant la comptabilité informatisée de la Partie 10 des règles de certification NF Logiciel.

The product complies with the requirements specific to accounting software defined in part 10 of the NF Logiciel rules.

SUIVI DES ECARTS ANTERIEURS

Écart 2020 N° 1	Référentiel v6.0	P
	Exigence	§ 5.4.1.1

Rappel de l'écart :

La structure du JET est incomplète (il manque l'intitulé du code et la signature).

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2020 N° 1

Référentiel v6.0 P

Exigence § 5.4.1.1

EVOLUTION

RESOLU

Ecart levé.

Le détail de la structure de la piste d'audit est disponible dans le Dossier d'Architecture Technique à l'adresse https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:dat#detail_de_la_signification_des_codes_du_journal_des_evenements le format de la table à l'adresse <https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:technique:pisteaudit>

A partir de la version 9.5, la structure de la piste d'audit évolue pour se mettre en conformité avec la nouvelle version 4.0 du R19.

5.2.1. Correspondance des champs entre les labels FIDELE et le format historique de LoGeAs

I

Champ	Label FIDELE	Champ LoGeAs	Ajout 9.5
Identifiant de l'événement	JET-NID	ID	
Code de l'événement	JET-EVT- NUM	Code	
Intitulé du code / Description de l'événement	JET-EVT-LIB	Intitule	
Code opérateur	JET-OPE- NID	CreatedUserSUID	X
Horodatage GDH	JET-GDH	GDHDate	X
Information complémentaire contextuelle à l'événement	IET-INF	Data	

Audit Antérieur

Cf. page suivante

Écart 2020 N° 1

Référentiel v6.0 P

Exigence § 5.4.1.1

EVOLUTION

RESOLU

D'autres évolutions ont eu lieu, dont notamment un « sous-code » pour mieux détailler certaines actions.

D'autre part, l'éditeur précise également, qu'à terme, la dissociation du Journal des Evènements Techniques unique en une Piste d'Audit non purgeable et un Journal Technique purgeable est envisagée. Cette évolution permettra donc de mieux répondre aux demandes de purge ou d'anonymisation des données (NF552). (Evolution ProjeQtOr #1500).

Pour mémoire, le dictionnaire R19 précise :

Les évènements du JET étant obligatoirement sécurisés au travers d'une signature et d'un chainage, il conviendra de procéder à la séparation physique des enregistrements du JET réputés purgeables (évènements du Journal Technique) de ceux ne pouvant l'être (évènements de la Piste d'Audit).

La méthodologie employée pour la mise en œuvre de la dissociation d'un JET unique en deux ensembles distincts doit être documentée.

L'accès et la consultation du JET d'origine avant la mise en place de la dissociation doivent être garantis.

Des solutions alternatives de traçabilité et de sécurisation peuvent être proposées par l'éditeur.

Code	Descriptif Définition	Sous code LoGeAs	Complément
10	Changement du mode de gestion de la séquence continue		
20	Archivage fiscal de période		
30	Archivage fiscal d'année ou d'exercice	"a" demande d'une archive fiscale faite par un utilisateur (mais non encore réalisé) "b" archive fiscale enregistrée dans MonEspace.fr "c" erreur lors de la réalisation d'une archive fiscale	TPAExportFiscal
40	Arrêt du terminal, déconnexion, fermeture de session	"a" déconnexion depuis le client lourd "b" déconnexion sur le serveur de la base "c" déconnexion de l'interface client léger	TPAUserLogout
50	Clôture de période (Jour/Mois)		TPAClaturePeriode
60	Clôture annuelle ou d'exercice		TPAClatureExercice
70	Début de mode dégradé (hors connexion, ...)		
80	Démarrage du terminal, connexion, ouverture de session	"a" connexion depuis le client lourd "b" connexion sur le serveur de la base "c" connexion de l'interface client léger	TPAUserLogin
90	Détection d'un défaut d'intégrité dans les données sécurisées ou dans une archive fiscale	"a" erreur de signature sur la piste d'audit "b" erreur de signature sur les écritures comptables	TPADataDefautIntegrite

Extrait du Dossier d'Architecture Technique

Audit Antérieur

INFOC  RT

Écart 2020 N° 2	Référentiel v6.0	P
	Exigence	§ 5.4.1.1

Rappel de l'écart :

Les changements des habilitations utilisateurs (gestion des droits) ne sont pas tracés dans le JET.

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2020 N° 2

Référentiel v6.0

P

Exigence

§ 5.4.1.1

EVOLUTION

RESOLU

Ecart levé.

Le changement des droits d'un utilisateur est dorénavant tracé dans la base, qu'il soit réalisé côté « client lourd » ou via l'interface de gestion de « MonEspace.logeas.fr ».

Depuis le client lourd :

56247	900	15/07/2021 19:53:00	nicolas.marchand@logeas.fr	Accès à la piste d'audit
56246	130	15/07/2021 19:52:55	nicolas.marchand@logeas.fr	Changement des informations/droits de nicolas.marchand@logeas.fr par nicolas.marchand@logeas.fr (LOGEAS : 9.5.0.0 sur MSI)
56245	80	15/07/2021 19:52:32	nicolas.marchand@logeas.fr	L'utilisateur nicolas.marchand@logeas.fr s'est connecté à la base depuis le "client lourd"(LOGEAS : 9.5.0.0 sur MSI)
56244	80	15/07/2021 19:52:26	nicolas.marchand@logeas.fr	L'utilisateur nicolas.marchand@logeas.fr a été connecté à la base depuis le "serveur" (LoGeAsV9_ServeurService : 9.5.0.0 sur APPLOGEAS)

Depuis MonEspace.fr :

56249	900	15/07/2021 19:56:04	nicolas.marchand@logeas.fr	Accès à la piste d'audit
56248	130	15/07/2021 19:55:48	nicolas.marchand@logeas.fr	Changement des informations/droits de nicolas.marchand@logeas.fr par nicolas.marchand@logeas.fr (LoGeAsV9_ServeurService : 9.5.0.0 sur APPLOGEAS)
56247	900	15/07/2021 19:53:00	nicolas.marchand@logeas.fr	Accès à la piste d'audit
56246	130	15/07/2021 19:52:55	nicolas.marchand@logeas.fr	Changement des informations/droits de nicolas.marchand@logeas.fr par nicolas.marchand@logeas.fr (LOGEAS : 9.5.0.0 sur MSI)

Écart 2020 N°	3	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 5.8.1

Rappel de l'écart :

Les éventuelles violations de l'intégrité physique des structures de données contenant les écritures comptables signées ne sont pas contrôlées.

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2020 N° 3	Référentiel v6.0	P		
	Exigence	§ 5.8.1		
Audité lors de l'évaluation	OUI		NON	



Écart 2021 /	1
Point de vigilance	

Le contrôle d'intégrité peut être lancé manuellement via le menu « Administration\Test de l'intégrité physique des écritures comptables ».

Si une erreur d'intégrité est détectée, le JET est alimenté avec le code événement 90.

Cet écart sera réévalué lors du prochain audit à l'aune de la mise à jour de la documentation « Dossier d'Architecture Technique » concernant les modalités de lancement du contrôle d'intégrité.

Cf. ERQ « Dossier d'Architecture Technique » : [https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:dat#signature des enregistrements dans la bas](https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:dat#signature_des_enregistrements_dans_la_bas)

Écart 2020 N° 4	Référentiel v6.0	P
	Exigence	§ 6.1.4

Rappel de l'écart :

Pas de respect systématique de la chronologie des dates

PieceDate <= EcritureDate <= ValidDate

cf. BOI : <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9028-PGP.html/120>

Risque de rejet du FEC

A	B	C	D	E	F	G	H	I
NOLIG	JOURNALCC	JOURNALLIB	ECRITURE	PIECEDATE (DP)	ECRITUREDA (DC)	VALIDDATE (DV)	COMPTENU	COMPTELIB
00000247	HA	Journal des achats	51	26/07/2018	19/07/2018	04/10/2019	4011000006	LDLC
00000248	HA	Journal des achats	51	26/07/2018	19/07/2018	04/10/2019	6071000001	Matériel pour revente
00000249	HA	Journal des achats	51	26/07/2018	25/07/2018	04/10/2019	4456600001	TVA Biens et services
00000254	HA	Journal des achats	54	30/07/2018	19/07/2018	04/10/2019	4011000006	LDLC
00000255	HA	Journal des achats	54	30/07/2018	19/07/2018	04/10/2019	6071000001	Matériel pour revente

Complément d'information (audit 2021) :

D'après la documentation d'explication de l'implémentation du FEC pour LoGeAs (<https://wiki.logeas.fr/certif:fec>) :

PIECEDAT = Champ "Date Opération" de la table "Saisie" , ECRITUREDAT = Champ "Date Création" de la table "Saisie"

Dans l'exemple, l'utilisateur a saisi le 19/07 une pièce qui aurait comme date le 30/07.

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

INFOC  RT

Écart 2020 N° 4	Référentiel v6.0	P		
	Exigence	§ 6.1.4		
Audité lors de l'évaluation	OUI		NON	



Écart 2021 /	2
Point de vigilance	

L'éditeur a procédé à la modification suivante : lors de la génération du FEC, si ECRITUREDAT < PIECEDAT, alors initialisation de ECRITUREDAT avec PIECEDAT;

L'analyse du fichier FEC généré en séance a permis de le constater.

Pour rappel, conformément au BOI-CF-IOR-60-40-20-20170607,

§ 190 : « La date de la pièce justificative est celle figurant sur les pièces justificatives reçues ou émises ou, à défaut, leur date d'enregistrement en comptabilité. »

§ 120 : « [...] Cette date (de comptabilisation) correspond à la date de saisie lorsque cet enregistrement est effectué le même jour que celui de l'événement qu'elle constate. Elle peut, dans certains cas, correspondre également à celle de la pièce justificative [...] A défaut, il est possible d'indiquer la date de la pièce justificative [...] »

Cet écart sera réévalué lors du prochain audit à l'aune du nouveau référentiel NF203 dont la publication est prévue dans les prochains mois. Il sera notamment précisé que le FEC doit refléter les données du système d'information sans altération ou modification, puisqu'il représente la comptabilité. Il n'est a priori pas possible de remplacer une information non conforme par des données « présentables », sauf à présenter une fausse comptabilité (changement de date, renumérotation d'écriture pour faire disparaître ces trous dans la séquence ...).

Écart 2020 N°	5	Référentiel v6.0	Q
		Exigence	§ 5.1.4.2

Rappel de l'écart :

La sélection d'une écriture permet de produire l'édition d'un état réalisé à façon par l'utilisateur du logiciel.

LOGEAS n'ayant pas vocation à réaliser de la facturation, il convient pour l'éditeur de préciser dans un guide de paramétrage de conformité (libre blanc) que les états standards livrés avec le logiciel (à préciser) ne contiennent pas de « Template » de facture, et que le paramétrage des fonctionnalités certifiées du logiciel ne concernent que le domaine de la comptabilité.

L'état dénommé « Facture » présenté en séance n'étant pas conforme (selon R12 et règles de certification produit, chapitre 8 GESTION COMMERCIALE).

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Ecart levé.

L'éditeur confirme en séance que l'état présenté lors de l'audit précédent n'est plus livré à ce jour.

Ce sujet est désormais consigné dans le dossier d'exploitation, dans la partie paramétrage initial des bases <https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:de#etats>

Archive fiscale

- Gestion des séquences continues

Dossier Organisationnel

- Organisationnel Entreprise
- Organisationnel "LoGeAs Web"
 - Assistance
 - Procédures

Dossier de Maintenance

- Plan produit
- Actions préventives et correctives
- Log des évolutions du logiciel
- Test des versions
- Dépôt des codes
- Démarche de certification

3.1. Etats

La liste des états mis en place par le logiciel est décrite dans la page "**Spécificités des bases LoGeAs:WEB en fonction de leurs types**".

Il est possible à l'utilisateur d'ajouter par la suite des états dit **personnalisés** ceux-ci sont alors disponibles dans un dossier spécifique de l'écran **Etats Mes Etats**

NB:

- LoGeAs n'ayant pas vocation à réaliser de la facturation, les états standards livrés avec le logiciel ne contiennent pas de Template de facture.**
- Le paramétrage des fonctionnalités certifiées du logiciel ne concernent que le domaine de la comptabilité.**

La documentation relative au logiciel en fait également mention :

NB : LoGeAs ne permet pas à ce jour d'éditer des factures à des particuliers par des structures assujettis à la TVA, car il n'est pas certifié pour cela. Pour plus d'information se reporter [BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20180704](https://www.logeas.fr/BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20180704)

<https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=start>

<https://www.logeas.fr/>

Modifier

Écart 2020 N° 6	Référentiel v6.0	Q
	Exigence	§ 4.9

Rappel de l'écart :

Les niveaux de support utilisateur et les services offerts ne sont pas décrits précisément dans les procédures.

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2020 N° 6

Référentiel v6.0

Q

Exigence

§ 4.9

EVOLUTION

RESOLU

Ecart levé.

Cf. ERQ « « Dossier Organisationnel » ([Dossier Organisationnel \[LoGeAs\]](#)) :

- Carte d'organisation fonctionnelle de Logeas Informatique (procédure #39)
- Organisation assistance :
 - Engagements liés à l'assistance de LoGeAs-Web
 - Organisation des niveaux d'assistance et leurs domaines de compétences

5.1.2.Organisation des niveaux d'assistance et leurs domaines de compétences

Conformément au référentiel NF203 l'assistance du logiciel LoGeAs est répartie en deux niveaux

Ordre d'information	Sujets	Niveau 1	Niveau 2 Comptable	Niveau 2 Développement
Commercial	Demande d'information	Voir secrétariat / commercial		
	Demande de démonstration	X		
	Demande de développements spécifiques			X
Technique	Aide à l'installation du logiciel	X		
	Passage d'une mise à jour	X		
	Gestion des droits utilisateurs avec l'administrateur (ajout – suppression – rajouter des droits..)	X		
	L'activation du profil (création MDP) ou réinitialisation du MDP	X		
	Mise à jour des données personnelles (sur monespace)	X		
	Problèmes liés à la connexion internet	X		X
	Questions sur le fonctionnement du logiciel	X		
	Utilisation de l'éditeur d'états	X		
	Aide à l'imputation			
	Détaillé dans les vademécum	X		
	Autres		X	
Demandes d'évolutions	Aide à l'import de données			X
	Qualification de la demande	X		
Réclamation	Acceptation de la demande		X	X
	Qualification de la demande	X		
	Traitement de la demande		X	X

Audit Antérieur

INFOC  RT

Écart 2020 N° 7	Référentiel v6.0	Q
	Exigence	§ 4.9.2.4

Rappel de l'écart :

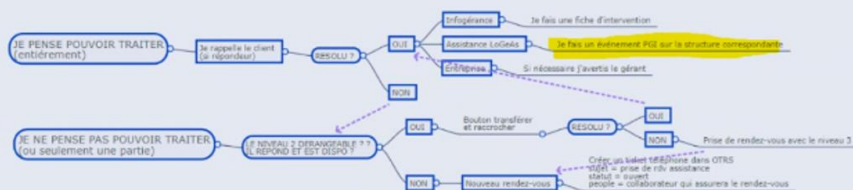
Les appels du support utilisateur par le client ne sont pas enregistrés dans l'outil de ticketing.

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Ecart levé.

Appels téléphoniques enregistrés dans « MonEspace.logeas.fr » avec le sujet et la durée. Cf. procédure « #46 <https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:procedure:li:gestiondesrealiationtel> »

Gestion des relations et messages téléphoniques
Tour opérateur - Niveau 1

Tous les mails d'assistance (assistance@logeas.fr) arrivent sur une plateforme logiciel de ticketing OTRS. A ce titre, les conversations avec les utilisateurs sont entièrement enregistrées dans le système.

En parallèle, dans « MonEspace », lecture du titre des mails dans OTRS.

Type	Opérateur	Contact	Date	Durée	Description
Courriel		Madame Christiane LALOYER	16 déc. 20 11:02	0 mn	Formation
Téléphonique	Mme Emeline AHOUA	nc	06 nov. 19 14:04	5 mn	Passage MAJ optionnelle Version 9435 OK
Téléphonique	Monsieur Nicolas MARCHAND	nc	08 janv. 19 08:11	30 mn	Problème DDR

Écart 2020 N° 7	Référentiel v6.0 Q
	Exigence § 4.9.2.4



Il est noté que la synchronisation des données entre celles disponibles sur « MonEspace » et celles disponibles dans OTRS n'est pas native, dans la mesure où la liaison entre une personne (adresse mail) et un client est délicate :

- ✓ Client utilisant plusieurs adresses de courriels,
- ✓ Client ayant accès à plusieurs structures ...

L'éditeur étudie actuellement les solutions techniques possibles.

L'auditeur constate en séance que, malgré l'utilisation de plusieurs logiciels, les appels et courriels, sont bien enregistrés.

Écart 2020 N°	8	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 5.8.2

Rappel de l'écart :

Dans les prochaines règles de certifications (fin 2020), les fonctions de hachage suivantes ne sont pas acceptables : CRC16, CRC32, SHA-1, MD5.

Hors, dans l'extrait suivant, il est précisé que le hash utilise l'algorithme MD5

Choix technologique

L'algorithme utilisé par le logiciel de signature de Logeas est RSA en 2048 bits en mode CBC (Cipher Block Chaining). Il serait difficile d'expliquer ici le fonctionnement de ce type de codage.

La signature mise en place ne concerne pas l'intégralité des données chiffrées, mais seulement leur empreinte. Signer un document entier serait la solution la plus simple, cependant ce n'est absolument pas optimisé, car une signature n'étant rien d'autre que des données encryptées, la taille de la signature serait égale à la taille des données encryptées. Insignifiant pour un fichier texte brut, mais invisageable pour des dossiers.

Le fait de rendre accessible directement les données encryptées pourrait également rendre l'intégrité de la signature vulnérable à une attaque cryptographique visant à forger une signature valide pour des données, à partir de signatures et de données existantes.

Pour contrer ces deux problèmes majeurs, une solution existe : le hachage. C'est une fonction réductrice qui nous permettra de calculer un « hash » qui est une empreinte des données qu'on lui a envoyé. En effet ce n'est qu'une empreinte, bien que la fonction soit déterministe, elle est impossible à inverser en raison d'une perte d'information induite volontairement.

Voici un exemple d'un hash utilisant l'algorithme MD5

Ceci est un exemple de hash f0ffe5b03fbbe419fb202e3a93134dc6

Ceci est un exemple de Hash en MD5, vous pouvez constater que peu importe la longueur des données d'entrée, les données de sortie 7b5fcc27c3236298f3488f6da435a0
font la même taille

INFOCERT / LOGEAS / Audit... 45:30

Rappel : Un changement de fonction de hachage doit être considéré comme ayant un impact sur la version majeure du produit

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2020 N°	8	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 5.8.2



L'algorithme utilisé par le logiciel de signature de Logeas est RSA en 2048 bits en mode CBC (Cipher Block Chaining)

Ecart levé.

Après vérification dans le logiciel, le fichier à signer est haché avec un algorithme SHA-384.

L'algorithme est celui de SHA-512 avec pour seules différences :

- des valeurs différentes pour l'initialisation (variables h0, ... , h7) ;
- une sortie tronquée à 384 bits (concaténation des contenus des 6 premières variables h0, ... , h5).

Ce choix technique peut être considéré comme une solutions alternative au présent référentiel.

Par la suite une signature de type RSA 2048 bits en mode CBC est utilisée pour signer le hachage.

La documentation qui était obsolète a été mise à jour. Elle est accessible en ligne à la page <https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:signature>

Écart 2020 N° 9	Référentiel v6.0	Q
	Exigence	§ 5.2.2.3

Rappel de l'écart :

LOGEAS Informatique ne dispose pas de modèle de procès-verbal de recette d'installation établi lors de la mise en service du produit démontrant la conformité du produit et du paramétrage initial.

Il est néanmoins noté qu'un mail est systématiquement envoyé au client lors du démarrage du logiciel.

Remarque : dans le prochain dictionnaire R19, une code JET est prévu à cet effet :

240	C	C	Initialisation des données	N	Peut survenir lors de la première utilisation du logiciel.
-----	---	---	----------------------------	---	--

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Ecart levé.

Il est acté en séance que l'éditeur ne procède pas à la migration de données de l'ancien système du client vers LOGEAS.

D'autre part, l'installation du logiciel est faite directement par l'utilisateur.

Le dossier d'exploitation est assimilable à un guide de conformité à destination des utilisateurs ayant accès au paramétrage.

3.2. Plan comptable

Les plans comptables mis en place par le logiciel sont décrits dans la page "[Spécificités des bases LoGeAs-WEB en fonction de leurs types](#)". Par la suite l'utilisateur peut dériver le plan comptable de base, sous forme de comptes personnalisés ceux-ci on alors un numéro de compte long terminé par une série de 3 chiffres indiquant le numéro de personnalisation. Exemple : le compte 627 peut être dérivé en trois sous-compte 6270000001, 6270000002, 6270000003. **A noter qu'il n'est pas possible de créer des comptes personnalisés arborescents.**

3.3. Paramétrage des comptes donnant lieu à reçu fiscaux

Type de base	Comptes y donnant lieu	Bornes pour statistiques	Décret	Objet
EPUDF (type 13)	758111;758811;758821	0;80;150;400;800;1550;2500		
Autres	Pas de paramétrage par défaut			

La création de la base de données est entièrement automatisée (avec alimentation de l'événement 240 dans le JET), et il est impossible, tant à l'assistance, qu'a fortiori à l'utilisateur, d'y déroger.

Écart 2020 N° 10	Référentiel v6.0	Q
	Exigence	§ 5.1.4.3

Rappel de l'écart :

La documentation à destination de l'administration fiscale n'est pas complète, notamment en ce qui concerne les traitements comptables (brouillard, génération, validation, extraction).

Article L 13 du LPF (extrait) :

IV. _ « [...] données et traitements informatiques qui concourent directement ou indirectement à la formation des résultats comptables ou fiscaux et à l'élaboration des déclarations rendues obligatoires par le code général des impôts ainsi que sur la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements. »

La documentation décrivant les procédures et l'organisation comptable doit être établie en vue de permettre la compréhension et le contrôle du système de traitement et en vue d'un droit de communication.

Cela concerne notamment :

- ❖ Les données comptables
- ❖ Les traitements comptables
- ❖ Les pièces justificatives
- ❖ La documentation comptable
- ❖ La restitution d'états

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2020 N° 10	Référentiel v6.0 Q	
	Exigence § 5.1.4.3	
Audité lors de l'évaluation	OUI	NON



Écart 2021 / 3
Point de vigilance

L'éditeur informe l'auditeur que le dossier concerné est en cours de finalisation. L'auditeur constate la qualité documentaire entreprise en séance. Cf. lien : <https://logeas.wiki.logeas.fr/>

Écart à réévaluer lors du prochain audit.

Cf. ERQ « [Documentation pour l'accès aux données, aux fichiers et traitements par l'Administration \[LoGeAs\]](#) » :

- Documentation pour l'accès aux données, aux fichiers et traitements par l'Administration
 - Les traitements comptables
 - Les données comptables
 - Les pièces justificatives
 - La documentation comptable

Document title: Documentation pour l'accès aux données, aux fichiers et traitements par l'Administration

1. Suivi du document

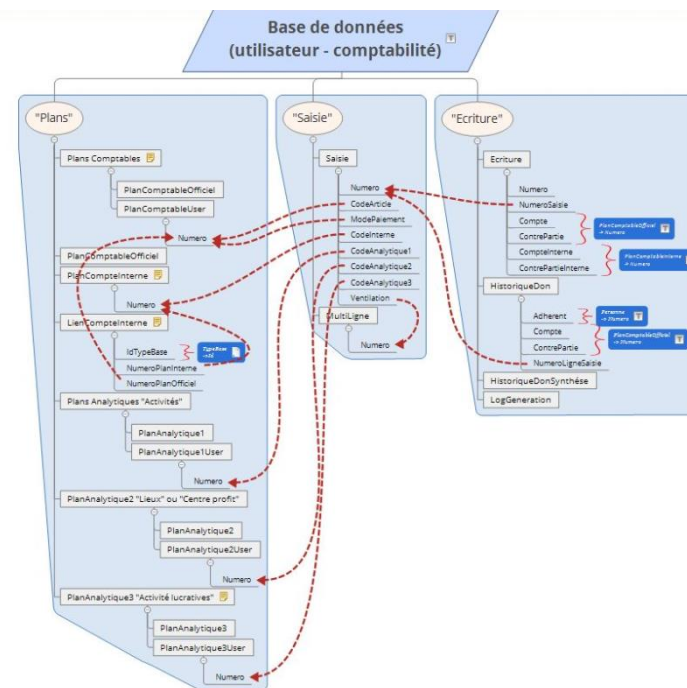
Version	Date	Auteurs	Objet de la mise à jour
1.0	30/06/2021	Nicolas MARCHAND	Création du document

2. Objet du document

L'objet du document est de répondre aux obligations liées à l'article L113 du Livre des Procédures Fiscales qui précise : "L'Etat, lorsqu'il est tenu au moyen de systèmes informatisés, le contrôle porte sur l'ensemble des informations, données et traitements informatiques qui concourent directement ou indirectement à la formation des résultats comptables ou fiscaux et à l'élaboration des déclarations rendues obligatoires par le code général des impôts ainsi que sur la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements..."

3. Les traitements comptables

3.1. "Saisie comptable" versus "Ecriture comptable"



Écart 2020 N° 11	Référentiel v6.0	Q
	Exigence	§ 5.1.4.5

Rappel de l'écart :

La documentation à destination de l'administration fiscale n'est pas complète.

Pour information, la nouvelle version des exigences qualité/documentaire (Partie 9/ Annexe 1) qui sera publiée dans les prochains mois précise ceci :

L'éditeur doit être en capacité de produire la documentation attendue en cas de demande de l'administration (contrôle fiscal, droit de communication, droit d'enquête...), cette documentation doit notamment couvrir :

- le Dossier de Conception Générale (DCG)
- le Dossier de Spécifications Fonctionnelles (DSF)
- le Dossier d'Architecture Technique (DAT)
- le Dossier Organisationnel (DO)
- le Dossier de Maintenance (DM)
- le Dossier d'Exploitation (DE)
- le Dossier Utilisateur (DU)
- la documentation pour l'accès aux données, aux fichiers et traitements par l'Administration

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

INFOC  RT

L'éditeur a réalisé le mapping entre sa documentation existante et la documentation attendue en cas de demande de l'administration (contrôle fiscal, droit de communication, droit d'enquête ...). Cf. lien : <https://logeas.wiki.logeas.fr/>

La qualité documentaire existante chez l'éditeur est constatée en séance.

https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certifdgc

Dossier de Conception Générale

1. Suivi du document

Version	Date	Auteurs	Objet de la mise à jour
1.0	30/06/2021	Nicolas MARCHAND	Création du document

Exemple de dossier : http://samuel.rollet.free.fr/projets/2008_PFE/CAR.DG.AVIS.V01.pdf

2. Définition du document

Objet de ce document est de décrire le système "LoGeAs" et ses grands principes de fonctionnalité. Il comprend une cartographie des différents modules et de leurs interactions. Quels sont les OS et langages utilisés, les caractéristiques du réseau, description succincte de la manière dont elles sont interfacées (modèles conceptuels & logiques de données).

3. Domaine d'application

3.1. Objectifs du système

L'objectif de "LoGeAs web" est de fournir un système clé en main de gestion de petites et moyennes entreprises. Il a été conçu par des non comptables pour des néophytes en charge d'une association, syndicat ou association. Il vous permet de gérer le fichier et/ou la comptabilité.

3.2. Interfaces

3.2.1. Interfaces de gestion des utilisateurs

La gestion de la base des utilisateurs se fait au travers d'une interface web "MonEspace.LoGeAs". Sur cette interface sont gérés les utilisateurs (y compris des personnes non liées à l'utilisation éventuelle à une ou des bases LoGeAs Web).

3.2.2. Interfaces du produit

Documents

- Dossier de Conception Générale**
 - Domaine d'application
 - Normes, standards et outils
 - Conception générale
- Dossier de Spécifications Fonctionnelles**
 - Considérations marketing
 - Considérations graphiques
 - Spécifications fonctionnelles (carto.)
 - RGPD
- Dossier d'Architecture Technique**
 - Serveurs applicatifs
 - Poste client
 - Signature des enregistrements
 - Jet et piste d'audit
 - FEC : Fichier des écritures comptables
 - Signature des fichiers
 - Sauvegarde
 - Archive fiscale
 - Gestion des séquences continues
- Dossier Organisationnel**
 - Organisationnel Entreprise
 - Organisationnel "LoGeAs Web"
 - Assistance
 - Procédures
- Dossier de Maintenance**
 - Plan produit
 - Actions préventives et correctives
 - Log des évolutions du logiciel
 - Test des versions
 - Dépôt des codes
 - Démarche de certification
- Dossier d'Exploitation**
 - Paramétrage initial des bases
 - Modalités de sauvegarde des données
 - Gestion des droits utilisateurs

- Dossier d'Exploitation**
 - Paramétrage initial des bases
 - Modalités de sauvegarde des données
 - Gestion des droits utilisateurs
 - Actions de formation de l'équipe LI
 - Divers
- Dossier Utilisateurs**
 - Documentations utilisateur
 - Retours de satisfaction
- Documentation pour l'accès aux données, aux fichiers et traitements par l'Administration**
 - Les traitements comptables
 - Les données comptables
 - Les pièces justificatives
 - La documentation comptable

Cet écart sera réévalué lors du prochain audit en ce qui concerne la capacité de l'éditeur à pouvoir faire référence à toutes les versions successives du logiciel qui sont ou ont été commercialisées à travers sa structuration documentaire. L'obligation de conservation prend alors fin à l'expiration de la troisième année suivant celle au cours de laquelle la dernière version du logiciel a cessé d'être diffusée.

ÉCARTS DE L'AUDIT D'ÉVALUATION

Constat N°	1	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 5.

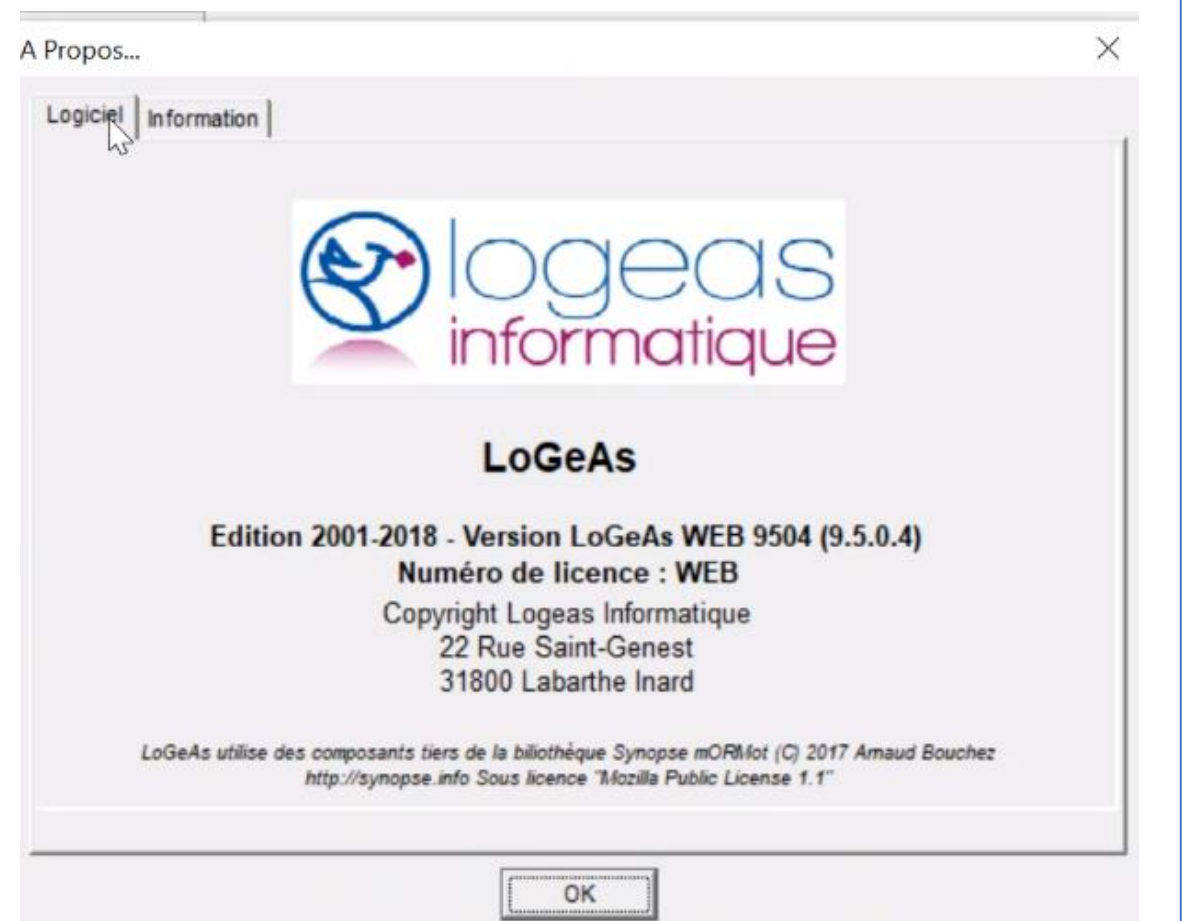


Écart 2021 /	5
Point de vigilance	

Constat durant l'audit :

L'identification du logiciel est incomplète. Il manque :

- La mention de la marque NF203,
- La catégorie NF du produit,
- Le numéro du produit présent sur le certificat NF203.



Constat N°	2	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 6.1.5

Constat durant l'audit :

Le fichier FEC analysé permet de constater des « EcritureDate » en dehors de l'exercice et sur l'année 2018 : 543 enregistrements sur 4914 lignes.

Cf. fichier FEC « 793236969FEC20200630.txt »

Date début d'exercice	01/07/2019
Date fin d'exercice	30/06/2020

Extrait du fichier :

NOLIG	JOURNALCC	JOURNALLIB	ECRITUREV	ECRITUREDA	COMPTENU	COMPTELIB	COMPAU	COMPA	PIECERE	PIECEDA
00000943	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	4011000004	OVH			P01-37	01/01/2020
00000944	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P01-37	01/01/2020
00000945	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P01-37	01/01/2020
00000946	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P01-37	01/01/2020
00000947	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P01-37	01/01/2020
00000948	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P01-37	01/01/2020
00000949	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P01-37	01/01/2020
00000950	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P01-37	01/01/2020
00000951	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P01-37	01/01/2020
00000952	HA	Journal des achats	261	09/07/2018	6135000002	OVH Location serveurs			P01-37	01/01/2020
00001082	HA	Journal des achats	302	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P02-54	01/02/2020
00001083	HA	Journal des achats	302	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P02-54	01/02/2020
00001084	HA	Journal des achats	302	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P02-54	01/02/2020
00001085	HA	Journal des achats	302	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P02-54	01/02/2020
00001086	HA	Journal des achats	302	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P02-54	01/02/2020
00001087	HA	Journal des achats	302	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P02-54	01/02/2020
00001088	HA	Journal des achats	302	09/07/2018	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revent			P02-54	01/02/2020
00001089	HA	Journal des achats	302	09/07/2018	6135000002	OVH Location serveurs			P02-54	01/02/2020

Constat N° 2

	NC Majeure	X	NC Mineure avec Suivi
	NC Mineure sans Suivi		Point de vigilance



Anomalie corrigée en séance

Le contexte avait pour origine une duplication d'écriture dont la date d'écriture d'origine (ECRITUREDA) était en 2018.

Désormais, lors d'une duplication d'écriture, la variable « EcritureDate » est initialisée avec la date de pièce saisie par l'opérateur (variable « PieceDate »).

JournalCo	JournalLib	EcritureNu	EcritureDate	CompteNu	CompteLib	CompAux	CompAux	PieceRef	PieceDate	EcritureLib	Debit	Credit
HA	Journal des a	261	01/01/2020	4011000004	OVH			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	418,41	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	24,99	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	25	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	4,99	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	1,4	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	20	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	25	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	22	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	3,06	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6135000002	OVH Location serveurs			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	196,98	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	4456600001	TVA Biens et services			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	69,74	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	4011000004	OVH			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	0	418,41
HA	Journal des a	261	01/01/2020	6040000001	Ovh TÃ©lÃ©phonie et ADSL (pour reve			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	20	0
HA	Journal des a	261	01/01/2020	4011009999	Fournisseur divers			P01-37	01/01/2020	OVH Janvier	0	418,41

Constat durant l'audit :

Demande de production d'un FEC sur l'exercice 2019, finissant au 30/06/2020 : exercice décalé

Le fichier FEC analysé permet de constater la présence d'écritures avec des dates d'écritures « EcritureDate » en dehors de l'exercice (Date d'écriture supérieure au 30/06/2020) et sur le deuxième semestre de l'année 2020 : 153 enregistrements sur 4914 lignes.

Date début d'exercice	01/07/2019
Date fin d'exercice	30/06/2020

JournalCo	JournalLib	EcritureNu	EcritureDate	CompteNu	CompteLit	CompAux	CompAux	PieceRef	PieceDate	EcritureLit	Debit	Cre
HA	Journal des a	409	11/08/2020	658	charges diverses de gestion courante			P05-43	20/05/2020	Allianz : Cotis	9	
HA	Journal des a	409	11/08/2020	4370000006	Allianz Mutuelle Santé (PI52167CA00)			P05-43	20/05/2020	Allianz : Cotis	0	
HA	Journal des a	435	07/07/2020	6061000001	Fournitures non stockables (eau, A@ne			P06-68	15/06/2020	EDF-Abt 14/c	117,56	
HA	Journal des a	435	07/07/2020	4551000001	Compte courant Nicolas MARCHAND			P06-68	15/06/2020	EDF-Abt 14/c	0	
HA	Journal des a	446	11/08/2020	5161	Primes d'assurance : Multirisques			P06-82	23/06/2020	Cabinet E. FC	1929,24	
HA	Journal des a	446	11/08/2020	44584	TVA r@cup@r@e d'avance			P06-82	23/06/2020	Cabinet E. FC	266,77	
HA	Journal des a	446	11/08/2020	4011009999	Fournisseur divers			P06-82	23/06/2020	Cabinet E. FC	0	
HA	Journal des a	449	13/08/2020	72	Compte pour enregistrer les charges su			P06-83	25/06/2020	OVH Juin : Ce	24,99	
HA	Journal des a	449	13/08/2020	4456600001	TVA Biens et services			P06-83	25/06/2020	OVH Juin : TV	5	
HA	Journal des a	449	13/08/2020	4011000004	OVH			P06-83	25/06/2020	OVH Juin :	0	
HA	Journal des a	450	13/08/2020	72	Compte pour enregistrer les charges su			P06-84	29/06/2020	OVH Juin : Ce	24,99	
HA	Journal des a	450	13/08/2020	4456600001	TVA Biens et services			P06-84	29/06/2020	OVH Juin : TV	5	
HA	Journal des a	450	13/08/2020	4011000004	OVH			P06-84	29/06/2020	OVH Juin :	0	
HA	Journal des a	452	07/07/2020	6251000002	Voyages et d@placements (sans TVA)			P06-72	30/06/2020	Frais d@pla	1001,06	
HA	Journal des a	452	07/07/2020	4551000001	Compte courant Nicolas MARCHAND			P06-72	30/06/2020	Frais d@pla	0	
HA	Journal des a	453	09/07/2020	7071000001	Revente mat@riel			P06-49	30/06/2020	PCA 2019-20	20,9	
HA	Journal des a	457	07/07/2020	4456600001	TVA Biens et services			P06-73	30/06/2020	J'Doudna (re	5,82	
HA	Journal des a	459	09/07/2020	4456600001	TVA Biens et services			P06-78	30/06/2020	Solde Compt	0	
HA	Journal des a	459	09/07/2020	6718	Autres charges exceptionnelles sur op@			P06-78	30/06/2020	Solde Compt	0,39	

Si le principe d'enregistrement des opérations jour par jour est respecté, alors la date de comptabilisation est celle de l'enregistrement. Dans la pratique, il existe souvent un décalage entre ces deux dates. Dans ce cas, pour l'administration, la date retenue doit être celle de l'événement comptable ou, à défaut, de la pièce justificative. L'objectif du vérificateur est ici de s'assurer que l'opération est bien rattachée au bon exercice comptable.

Constat N°	4	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 6.1.5



Écart 2021 /	7
Point de vigilance	

Constat durant l'audit :

Le fichier FEC analysé permet de constater le non-respect systématique de la chronologie des dates.

PieceDate <= EcritureDate <= ValidDate

Cf. fichier FEC « 793236969FEC20200630.txt » :

Date début d'exercice	01/07/2019
Date fin d'exercice	30/06/2020

Exemples de EcritureDate < PieceDate

Extrait du fichier :

NOLIG	JOURNALCC	JOURNALLIB	ECRITUREN	ECRITUREDA	COMPTENU	COMPTELIB	COMPAU	COMPA	PIECER	PIECEDA
00000955	HA	Journal des achats	261	04/12/2019	6040000001	Ovh Téléphonie et ADSL (pour revert			P01-37	01/01/2020
00000956	HA	Journal des achats	261	04/12/2019	4011009999	Fournisseur divers			P01-37	01/01/2020
00003413	BQ	Journal de banque	1099	04/12/2019	5121000001	Crédit Mutuel : FR76 1027 8022 1500			P01-37	01/01/2020
00003414	BQ	Journal de banque	1099	04/12/2019	4011009999	Fournisseur divers			P01-37	01/01/2020

BOI-CF-IOR-60-40-20-20170607 §120 : « [...] En conséquence, la date de comptabilisation est celle où l'événement doit prendre date dans la comptabilité, telle que par exemple, la date de règlement effectif d'une facture d'achat ou celle de vente d'un bien. Cette date correspond à la date de saisie lorsque cet enregistrement est effectué le même jour que celui de l'événement qu'elle constate. Elle peut, dans certains cas, correspondre également à celle de la pièce justificative (règlement au comptant d'une facture d'achat du même jour par exemple).

Cela étant, la date de comptabilisation ne peut pas être la date de saisie mécanique en comptabilité lorsqu'il y a un décalage dans le temps entre la date de l'événement comptable et la saisie en comptabilité de cet événement. Dans ce cas précis, il convient de retenir comme date de comptabilisation la date de l'événement comptable.

A défaut, il est possible d'indiquer la date de la pièce justificative ou la date du dernier jour du mois en cas de centralisation mensuelle des écritures [...] »

Constat N°	5	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 6.1.5



Écart 2021 /	8
Point de vigilance	

Constat durant l'audit :

Le paramétrage du logiciel ne permet pas de s'assurer que la création d'un compte général non conforme avec le plan comptable (de la classe 8 ou 9 par exemple) alerte à minima l'utilisateur de l'impact sur la génération du fichier FEC en cas de mouvements comptables présents sur lesdits comptes.

Livre des procédures fiscales : A47 A-1 chapitre VII. « Le numéro de compte, dont les trois premiers caractères doivent correspondre à des chiffres respectant les normes du plan comptable français. »

Le FEC constitue, en cas de contrôle, le support probant de la tenue de la comptabilité.

SYNTHÈSE DE L'AUDIT

Synthèse de l'audit

NF 203

INFOC  RT

Nom du(des) produit(s)	Catégorie	Domaine (s) fonctionnel (s)		Environnement	Version Majeure	NC MAJEURE	NC Mineure	Dont NC Mineure Avec Suivi	Point de vigilance
LOGEAS	C	X	Comptabilité	Windows	9.5	0	1	1	7
			Gestion des achats						
			Gestion commerciale						
			Système d'encaissement						
			Inventaire et Stocks						
			Immobilisations						

Proposition de décision : Favorable Défavorable Favorable avec audit complémentaire avant le : **31/12/2021**

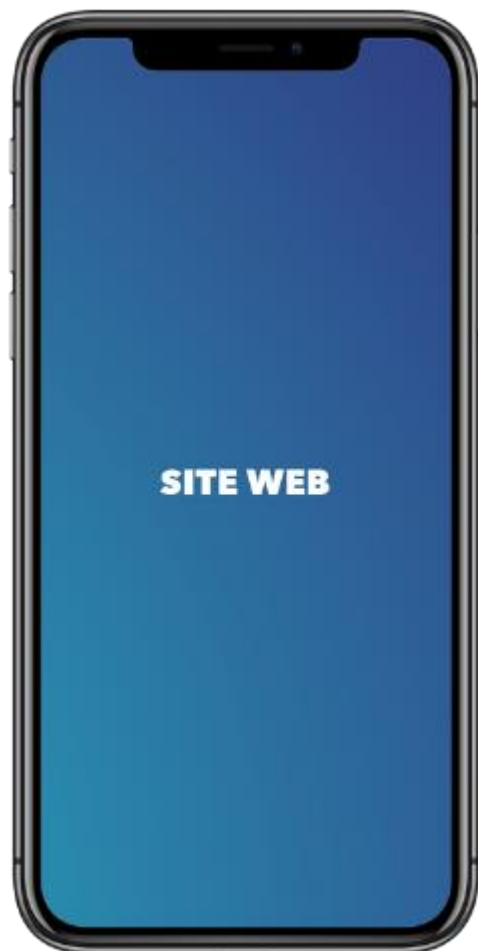
L'éditeur devra communiquer à INFOCERT la preuve du dépôt des sources auprès d'un tiers suite à réception du certificat relatif à la version 9.5.

<https://www.infocert.org/video-sur-la-certification/>

NOUVEAU

- Afin de **mettre en avant votre certification**, nous avons décidé d'investir dans une vidéo promotionnelle.
- Cette vidéo a été étudiée pour vous afin que vous puissiez facilement l'utiliser pour **mettre en avant la démarche dans laquelle vous vous êtes inscrit en choisissant la certification !**
- **Téléchargez** la vidéo et **partagez** la facilement sur vos sites internet, réseaux sociaux, outils internes, *etc.*





M E R C I